

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

28 janvier 2021

RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 3797)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

**AMENDEMENT**

N ° 2539

présenté par

Mme de Lavergne, Mme Bono-Vandorme, Mme Bureau-Bonnard, M. Daniel, Mme Hennion,  
Mme Kerbarh, M. Le Bohec, Mme Maillart-Méhaignerie, M. Perea, M. Sempastous, M. Templier,  
M. Thiébaud et Mme Vanceunebrock

-----

**ARTICLE 21**

Après l'alinéa 14, insérer l'alinéa suivant :

« La demande d'autorisation mentionnée au premier alinéa peut être effectuée tout au long de l'année. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à assurer la possibilité aux parents d'enfants souhaitant pratiquer l'instruction en famille de pouvoir procéder à leur demande d'autorisation tout au long de l'année.